



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

nuisibles

Question écrite n° 104604

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les risques de maladies infectieuses dont sont porteuses les punaises de lit. Depuis quelques années, ces insectes de quelques millimètres pullulent dans les habitats humains, notamment dans les grandes villes. Vivant le jour dans les matelas et les boiseries, ils sortent la nuit pour se nourrir du sang des humains et des animaux domestiques. Leurs piqûres provoquent démangeaisons et éruptions cutanées, mais les punaises de lit seraient aussi porteuses d'agents infectieux. Une étude menée par l'INSERM et l'université de Nice-Sofia Antipolis a relevé la présence, chez ces insectes, de 45 pathogènes, dont certains pourraient potentiellement être transmis à l'homme: bactérie responsable de la fièvre Q, champignons *Aspergillus*, virus de l'hépatite C, virus du VIH... Des campagnes d'éradication de ces parasites sont donc indispensables ainsi que la mise en place d'un test permettant d'identifier rapidement leurs piqûres, une chose très difficile à réaliser actuellement. Aussi, il lui demande de lui indiquer quelles sont les mesures qu'il entend mettre en place à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104604

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3572

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)